

DECISION N°2023-026
portant délégation de signature de Madame Nathalie CORDIER en qualité d'adjointe à la cheffe du service des ressources humaines

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu le recrutement de Madame Nathalie CORDIER en qualité d'adjointe à la cheffe du service des ressources humaines à compter du 17 avril 2023 ;

DECIDE

Article 1er : Dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie CORDIER à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires à l'exercice de ses missions, à l'exception des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 5000€ HT à la date de signature de l'acte.

Article 2: Délégation de signature lui est également donnée en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe du service des ressources humaines à l'effet de signer tous actes ou documents dans la limite des attributions de cette dernière.

Article 3 : La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée à l'intéressée et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.